

DATE LIMITE	ACTIONS	POURQUOI	COMMENT ? OÙ ?	CONTACT pour plus d'informations
30 AVR	Retourner la demande de participation originale accompagnée de l'acompte de 10%	Aucun stand ne sera attribué sans une demande de participation complète et accompagnée de l'acompte de 10% à la réservation.	Par mail nautic@nauticfestival.com ou par courrier : Nautic Festival - Port de Javel haut - 75015 PARIS	Votre commercial
30 JUIN	Verser le 2 ^e acompte de 10%		Par chèque ou virement bancaire	Votre commercial
Début SEPT.	Passer vos commandes de mobilier, nettoyage, pont de lumière, électricité, parking, élingues, wifi, décoration, florale... auprès de la SPAT via votre portail exposant.	Pour être assuré que la commande puisse être prise en compte et pour ne pas subir la majoration de 10%.	Commande en ligne via votre espace exposant / Onglet : STAND - Commande de matériel	Notre service technique
SEPT.	Passer vos commandes d'invitations et réserver vos espaces publicitaires	Améliorer votre visibilité sur le salon et le flux de visiteurs sur votre stand.	Les bons de commandes sont disponibles dans la demande de participation.	Votre commercial
	Nous informer de vos nouveautés dès que nécessaire	Augmenter votre réussite salon en optimisant votre communication.	Enregistrer vos nouveautés sur votre portail exposant et envoyer votre communiqué de presse	Notre agence de presse: Rivacom nautic@rivacom.fr
	POUR TOUS LES EXPOSANTS : Enregistrer vos marques, nouveautés, animations et mettre à jour les informations pour le catalogue et le site internet. POUR LES CONSTRUCTEURS : (voile, motonautisme, glisse, canoë, kayak, voile légère...) Enregistrer la liste de vos embarcations.	Nous permettre d'organiser l'arrivée des bateaux. Nous donner du contenu pour les rédactionnels Presse et pour le site internet du salon.	Remplir en ligne sur votre espace exposant la liste de vos bateaux Prévoir des photos pour illustrer l'espace et permettre aux journalistes, internautes / visiteurs de voir les bateaux.	Votre Espace Exposant Si vous avez besoin d'aide contacter : Emilie Reveillaud 01 44 37 04 06 emilie.reveillaud@nauticfestival.com
15 SEPT.	Verser le 3 ^e acompte de 30%		Par chèque ou virement bancaire	Votre commercial
1^{ER} OCT.	Assurances baisse de fréquentation	Pour obtenir une indemnité compensatrice en cas de réduction du nombre de jours de salon.	Retourner le formulaire	Groupe SATEC - 24 rue Cambacères 75413 PARIS cedex 08 Tél.: 01 53 20 39 30
Au plus tard le 20 OCT.	Renvoyer au service technique les plans de votre stand pour valider la conformité avec les règles de construction du salon et/ou obtenir une dérogation de construction	Afin de valider la conformité de votre stand aux règles de construction définies dans le Règlement Particulier du salon et éviter ainsi les problèmes lors du montage de votre stand.	Nous faire parvenir les plans orientés, métrés, en élévation avec enseigne et éclairage si possible en 3D	Notre service technique
31 OCT.	Finaliser la mise à jour de votre fiche catalogue/internet	Votre société et ses activités / produits seront ainsi correctement référencés sur le catalogue officiel et sur le site internet.	Accès via votre espace exposant Onglet : informations catalogue	Votre commercial
	Renvoyer le(s) fichier(s) pour votre publicité dans le catalogue officiel du salon	L'impression des 40 000 exemplaires du catalogue est proche.	Par mail	Emilie Reveillaud - 01 44 37 04 06 emilie.reveillaud@nauticfestival.com
	Date limite de retour des contrats d'assurances complémentaires	Pour assurer vos biens dont la valeur dépassent le montant couvert par l'assurance obligatoire comprise dans votre inscription (3 049 €)	Retourner les formulaires directement à l'assureur.	Groupe SATEC - 24 rue Cambacères 75413 PARIS cedex 08 Tél.: 01 53 20 39 30
	Versement du solde de votre réservation		Par chèque ou virement bancaire	Votre commercial
Début NOV.	Envoyez vos e-invitations	Pour que vos clients /prospects puissent organiser leur visite.	Via votre espace exposant	Pour Hall 1 : Nelly Casez - 01 44 37 04 09 nelly.casez@nauticfestival.com Pour les autres halls : Emilie Reveillaud - 01 44 37 04 06 emilie.reveillaud@nauticfestival.com
22 NOV.	DÉBUT DU MONTAGE SELON LES HALLS ET LE PLANNING D'ARRIVÉE DES BATEAUX			
6 et 7 DEC.	Retirer vos badges exposants	Pour vous permettre d'accéder à votre stand du samedi 8 au dimanche 16 décembre à partir de 8h30. Sous réserve que votre compte soit soldé.	À partir de 10h à l'accueil exposant du commissariat général dont dépend votre hall (Hall 1 en mezzanine pour le hall 1 et la passerelle - A l'entrée du hall 2-1 pour tous les autres halls	Pour Hall 1 : Nelly Casez - 01 44 37 04 09 nelly.casez@nauticfestival.com Pour les autres halls : Emilie Reveillaud - 01 44 37 04 06 emilie.reveillaud@nauticfestival.com
7 DEC.	Déposer vos communiqués de presse au service presse du salon	Pour informer les journalistes de vos nouveautés	Déposer vos communiqués dans les casiers prévus à cet effet hall 1 Service Presse du Nautic Café	Agence Rivacom nautic@rivacom.fr 02 98 43 21 50
8 DEC.	OUVERTURE DU SALON À TOUS LES VISITEURS À 10 H			
16 DEC.	FERMETURE DU SALON À 18 H			

Président du Nautic : Yves LYON-CAEN

Directeur Général : Alain PICHAVANT

ÉQUIPE COMMERCIALE FRANCE - T. 01 44 37 04 06

Olivier ALQUIER

Directeur de clientèle

M. 06 27 85 10 06

T. 01 71 19 93 41

olivier.alquier@nauticfestival.com

Accastillage - Décoration - Electronique -
Galerie - Modélisme - Multicoques - Pêche -
Peinture / Vernis - Voilerie / Voiliers

Nicolas THOREL

Responsable commercial

M. 06 16 62 30 25

T. 01 71 19 93 37

nicolas.thorel@nauticfestival.com

Assurances - Barques et engins de plage -
Canoë - Kayak - Courses et événements
nautiques - Courtage - Crédit - Ecoles de
pilote - Editions - Glisse - Motoristes - Plongée -
Pneumatiques - Presse - Remorques - Services -
Vêtements - Voile légère

Anne BOURDIN

Responsable commerciale

T. 01 71 19 93 35

anne.bourdin@nauticfestival.com

Fluvial - Formation - Location - Marina -
Motonautisme - Portuaire - Services - Tourisme -
Bateaux solaires / électriques - Numérique

Nelly CASEZ

Responsable administrative et commerciale

T. 01 44 37 04 09

nelly.casez@nauticfestival.com

Emilie Réveillaud

Assistante administrative et commerciale

T. 01 44 37 04 06

emilie.reveillaud@nauticfestival.com

COMMUNICATION

Julie MORELLI

Responsable communication et sponsoring

M. 06 16 62 50 69

T. 01 44 37 01 44

julie.morelli@nauticfestival.com

Morgane NOYON

Responsable communication
et partenariats médias

M. 06 62 72 80 83

T. 01 44 37 01 43

morgane.noyon@nauticfestival.com

Nelly CASEZ

Visiteurs Professionnels / Passport Nautique

T. 01 44 37 04 09

nelly.casez@nauticfestival.com

AGENCE DE COMMUNICATION RELATIONS PRESSE

RIVACOM - 5/7 rue Jean-Marie Le Bris - 29200 Brest

Claude PENGAM - T. 02 98 43 21 50 - M. 06 51 64 96 52

E-mail : claudio@rivacom.fr

TRÈS IMPORTANT ET OBLIGATOIRE

INSCRIPTION
EN LIGNE
AVANT LE
31 OCT. 2018

Votre inscription sur le site officiel du Nautic www.salonnautiqueparis.com

Pourquoi ?

L'inscription au catalogue et le référencement sur le site internet sont compris dans la prestation globale du salon.

En complétant votre fiche exposant, votre entreprise sera référencée sur toutes listes :

Catalogue

- Alphabétique par société
- Alphabétique par marques
- Par activité

Internet

- Recherche par marque
- Recherche par société
- Recherche par activité

Quand ?

Le lien vers votre espace exposant vous sera envoyé par mail avec la marche à suivre.

Complétez votre espace exposant avant le 31 octobre : passée cette date les informations saisies ne pourront plus figurer dans le catalogue mais seulement sur le site internet du salon.

Comment ?

Connectez-vous sur votre espace exposant. Vérifier vos coordonnées, saisissez le texte de présentation de votre société et les marques que vous présentez.

Attention

Si vous n'êtes pas propriétaire d'une marque, vous devez impérativement nous fournir l'accréditation de votre fabricant /constructeur pour qu'elle figure dans les listes (page 12 de la demande de participation).

Pour toute question

Contactez notre équipe commerciale par e-mail : nautic@nauticfestival.com - Tél. : 01 44 37 04 06

VOS EMBARCATIONS

Vous devez renseigner la liste de vos embarcations en ligne sur votre espace exposant selon la nomenclature suivante :

VOILIERS

DAY Day-boats
VPP Voiliers de pêche-promenade
VCR Voiliers de croisières
MCR Multicoques de croisière
VMC Voiliers et multicoques de course
VTR Voiliers traditionnels
PAV Planche à voile et surfs
DER Dériveurs et multicoques
MSP Dériveurs et multicoques de sport
QUI Quillards de sport

BATEAUX À MOTEURS

CAN Canots
DIN Dinghtes
RLIN Runabouts
DAY Day-cruisers
PPM Pêche-promenade
VED Cabin-cruisers
VEO Vedettes-open
VEP Pêche-croisière
TRA Trawlers
FLU Bateaux fluviaux habitables

EMBARCATIONS PNEUMATIQUES

PNO Pneumatiques ordinaires
PNR Pneumatiques semi-rigides
PNS Radeaux pneumatiques de sauvetage (matériel approuvé)

EMBARCATIONS DIVERSES

ANN Annexes - Prames
BAR Barques de pêche
CAK Canoës-kayaks
AV Avirons
JET Jets assis et debout
ENG Engins de plage
EIC Véhicules nautiques à propulsion électrique
DIV Divers

Pour la saisie, vous aurez besoin des informations suivantes

(*Informations obligatoires pour la mise en place du planning d'arrivée des embarcations) :

- Marque du bateau*
- Modèle du bateau*
- Classement selon la liste ci-dessus*
- Longueur hors tout (m)*
- Largeur maître-bau (m)*
- Poids unitaire (kg)*
- Hauteur sans mât (m) (uniquement pour les voiliers) / Hauteur sur remorques (m) (pour les bateaux à moteurs)
- Hauteur avec mât (m) (uniquement pour les voiliers) / Hauteur sur remorques (m) (pour les bateaux à moteurs)

La réglementation des manifestations commerciales agréées par les Pouvoirs Publics prescrit aux exposants de ne présenter que des produits, matériels ou services conformes à la réglementation française les concernant, hormis ceux destinés exclusivement à être commercialisés ou utilisés hors de l'Espace économique européen. Les dispositions concernant cette dernière catégorie de produits ou de matériels sont précisées à l'article 6 du Règlement Particulier et sur le feuillet Décret.

Nous attirons votre attention sur le fait que tous les produits exposés doivent être en tout point conformes à la réglementation en vigueur. Les produits non conformes ou non proposés à la vente doivent être clairement signalés comme tels au public.

NAVIRES RELEVANT DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE : « MARQUAGE CE ».

En France, le Code des Transports dans sa 5e partie transpose en droit français la directive 2013/53UE du 20 novembre 2013, réglementation communautaire (marquage «CE») applicable à la plupart des embarcations de plaisance de 2,5 à 24 mètres, qu'elles soient destinées à une navigation maritime ou fluviale.

Ces embarcations doivent porter la marque CE et être conformes à cette réglementation, obligatoire depuis le 17 janvier 2017, qui implique notamment :

- l'apposition d'une plaque constructeur et d'un numéro d'identification de bateau WIN;
- la fourniture d'une déclaration écrite de conformité et d'un manuel du propriétaire avec chaque bateau.

Cependant, l'article R5113-17 du Code des Transports prévoit que **«Les produits [...] (concernés par le périmètre d'application de cette réglementation) présentés dans des salons d'expositions, de démonstrations ou de manifestations similaires peuvent ne pas satisfaire aux dispositions de la présente section à condition qu'un panneau visible indique clairement que ces produits ne sont pas conformes et qu'ils ne peuvent être mis à disposition sur le marché ou mis en service avant leur mise en conformité.»**

cf. : article 5 « Réglementation technique » du Règlement Particulier.

NAVIRES HORS « MARQUAGE CE »

La Division 245 définit les exigences techniques et de construction des navires non soumis au marquage CE : navires à usage personnel HORS MARQUAGE CE, kayaks, navires de formation et constructions «amateur».

Texte réglementaire applicable :

- Division 245 - Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires.

BATEAUX DE PLAISANCE : EAUX INTERIEURES.

L'arrêté du 15 octobre 2009 définit les exigences relatives aux embarcations destinées à naviguer ou stationner sur les eaux intérieures.

Texte réglementaire applicable :

- Arrêté du 15 octobre 2009 relatif aux conditions d'inscription, d'immatriculation et d'apposition de marques extérieures d'identité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

• NAVIGATION MARITIME

La Division 240 définit les conditions d'utilisation ainsi que le matériel d'armement et de sécurité applicables en mer à tous les engins, embarcations et navires de plaisance à usage personnel ou de formation d'une longueur de coque inférieure ou égale à 24 mètres.

Texte réglementaire applicable :

- Division 240 - Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires.

• NAVIGATION FLUVIALE

Les bateaux de plaisance destinés à une navigation fluviale disposent d'un texte spécifique pour le matériel de sécurité (arrêté du 10 février 2016).

- Arrêté du 10 février 2016 relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures.

• GILETS DE SAUVETAGE

Les brassières de sauvetage doivent être approuvées selon la Division 311 et marquées « barre à roue ».

Les équipements individuels de flottabilité conformes aux dispositions pertinentes du code du sport et marqués « CE ».

Textes réglementaires applicables :

- Division 311 - Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires ;
- Code du sport - articles R322-27 à R322-38 et annexes.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Industries Nautiques :

par téléphone au 01 44 37 04 00, ou par email à info@fin.fr

L'administration se réserve le droit d'effectuer des contrôles pour vérifier que la réglementation est respectée.

En tout état de cause, il est demandé aux exposants de navire de plaisance de remplir la fiche « Renseignements Techniques » avec précision.

Aucune inscription ne sera enregistrée par l'organisateur si cette fiche n'est pas dûment remplie.

Nautic Festival SA et la Fédération des Industries Nautiques se réservent le droit de refuser l'accès ou la présentation au Salon Nautique de Paris des produits, matériels et services qui ne seraient pas en conformité avec la réglementation en vigueur les concernant.